

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2024

---

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° I-CF1641

présenté par

M. Lefèvre, Mme Brulebois, M. Fait, M. Metzdorf, M. Midy et M. Frébault

-----

### ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer au mot :

« et »

le mot :

« ou ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet d'assouplir la double condition d'annualité et de montant pour la détermination des revenus exceptionnels.

L'assiette de la présente contribution, a fortiori assise sur le RFR, ne saurait retenir des éléments de revenu qui ne rentreraient pas dans la définition des revenus courant.